

## REGLEMENT FINANCIER 2021/2022

### MODALITES DE PAIEMENT

| TARIFS PAR MOIS (10 mois)   | COLLEGE                              | ECOLE                                |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Contribution des familles<br><i>*Assurance scolaire et extrascolaire obligatoire incluse.</i>   | 59.00 € *                            | 54.00 € *                            |
| Demi-Pension  | 73.50 €                              | 73.50 €                              |
| Option Classe sport (APPN)  | 18.00 €                              | -                                    |
| Option Classe Arts du spectacle classes de 6 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup>   | 12.00 €                              |                                      |
| <b>En permanent</b>   |                                      |                                      |
| Garderie Permanente Matin et Soir   | -                                    | 64.80 €                              |
| Garderie Matin  | Sur demande en fonction des places   | 21.60 €                              |
| Garderie Soir   | -                                    | 43.20 €                              |
| <b>PAI</b>  |                                      |                                      |
| <b>PAI ALIMENTAIRE</b> (Les élèves qui sont PAI et qui apportent tous les jours leur repas paieront 250€ pour l'année. Les élèves qui sont PAI et qui mangent occasionnellement leur repas, paieront le ticket 1€80) Merci de le signaler au secrétariat et à la vie scolaire avant septembre pour la facturation | 1.80 € le ticket<br>25.00 € par mois | 1.80 € le ticket<br>25.00 € par mois |
| <b>AUTRES TARIFS</b>  |                                      |                                      |
| <b>En occasionnel</b>   |                                      |                                      |
| 1 h de Garderie   | -                                    | 3,50 €                               |
| 1 repas   | 6,00 €                               | 6,00 €                               |
| <b>DIVERS</b>   |                                      |                                      |
| Frais de dossier – 1 seule fois lors de la première inscription   | 50.00 €                              | 50,00 €                              |
| Carnet de correspondance de remplacement (perte, vol, dégradation)  | 15,00 €                              | -                                    |
| Renouvellement de la carte de self en cas de perte  | 5,00 €                               | -                                    |
| Cahier d'exercices collège (maths, anglais, sciences)   | Montant à définir                    |                                      |
| Goûter pour les maternelles   |                                      | 35.00 € PAR AN                       |
| Livres de lecture primaire  |                                      | Montant à définir                    |
| <b>Cotisation APEL Volontaire</b> - Association des Parents d'élèves<br>Merci de ne pas faire de chèque. Ce montant sera inclus sur la facture.<br>* Si vous ne souhaitez pas cotiser, veuillez faire un courrier à la comptabilité<br><b>avant le 30 SEPTEMBRE</b>   | 22,00 € *                            | 22,00 € *                            |

Vous recevrez une 1 facture sur la plateforme numérique **la-vie-scolaire**. Si vous souhaitez recevoir une facture par voie postale, merci de faire une demande à la comptabilité : [compta@francois-gondin.fr](mailto:compta@francois-gondin.fr)

Vous pouvez régler:

-par chèque (merci de remettre les 10 chèques à l'ordre de 'OGEC FRANCOIS GONDIN', au secrétariat, dès réception de la facture)

- par virement régulier (un RIB est disponible sur le site : <https://www.ensemblescolaire-francois-gondin.fr/>)

**-par mandat SEPA. Nous vous demandons de compléter le mandat de Prélèvement ci-joint avec votre RIB. 10 prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois d'octobre à juillet. Si vous l'avez déjà rempli pour 2020-2021, ne pas le remplir, il se renouvelle automatiquement.**

Il vous suffit de télécharger ces documents à partir du site <https://www.ensemblescolaire-francois-gondin.fr/>. Nous vous encourageons à payer tous les mois .Merci de privilégier le prélèvement en 10 fois.

Une réduction de **120€** est accordée sur la contribution des familles à partir du 3<sup>ème</sup> enfant pour le 3<sup>ème</sup> enfant.

Après **une absence justifiée de 4 repas consécutifs**, un remboursement de 5.25 € sera effectué sur demande écrite de la famille : [compta@francois-gondin.fr](mailto:compta@francois-gondin.fr)

Pour tout problème financier, vous devez prendre contact avec le chef d'établissement.

**Une Bourse Nationale (pour le collège)**: Toutes les informations vous seront communiquées à la rentrée. Les bourses sont calculées selon vos ressources. Si vous en bénéficiez, le montant sera versé à l'établissement. Dès que les autorités académiques nous informeront de la somme attribuée, Elle se déduira automatiquement de la scolarité de votre enfant.

**Une Bourse Départementale (pour le collège)** ; Vous devez retirer le dossier auprès de la mairie de votre lieu de domicile avant la rentrée. Si vous êtes bénéficiaires, le montant vous sera directement versé.

**CAF (école et collège)** : Une Allocation de Rentrée : en fonction des ressources de la famille.